

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt-septième du mois de janvier de l'an deux mille quinze à seize heures trente (27-01-2015 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet et mairesse de la ville de Port-Cartier  
Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier  
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier  
Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles

---

**OUVERTURE DE LA SESSION**

La préfet, madame Violaine Doyle, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

**2015-01-001**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 27 janvier 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 27 janvier 2015 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2015-01-002**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 décembre 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 16 décembre 2014 tel que présenté."

**2015-01-003**

**Adoption du procès-verbal de la session spéciale budget TNO du 16 décembre 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session spéciale budget TNO du 16 décembre 2014 tel que présenté."

**Correspondance**

Fonds locaux de solidarité FTQ - Jean-René Laforest, 17 décembre 2014

**2015-01-004**

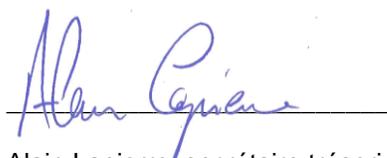
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 22 janvier 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 22 janvier 2015, de 166 918.71 \$".  
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

**2015-01-005**

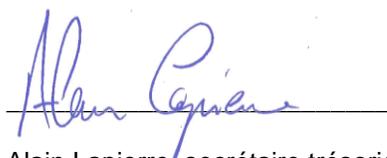
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 22 janvier 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 22 janvier 2015, de 58 515.06 \$".  
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2015-01-006

**Adoption du règlement No. 02-2015 - Modification au règlement N° 03-2013 –  
Précision quant aux exclusions des droits payables**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières adoptait le règlement N° 08-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques des territoires non organisés du Lac-Walker et de la Rivière-Nipissis lors de la session régulière du Conseil du 16 décembre 2008;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières adoptait le règlement N° 03-2013 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques lors de la session régulière du Conseil du 18 juin 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement N° 03-2013 afin d'y apporter une précision quant aux exclusions des droits payables selon les dispositions de l'article 78.5 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 16 décembre 2014 afin de modifier le règlement N° 03-2013.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement N° 02-2015.

2015-01-007

**Organisme régional de concertation**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, en vertu du projet de loi 28 déposé le 26 novembre 2014, a choisi d'abolir les Conférences régionales des élus;

ATTENDU QUE lesdites conférences devaient présenter un plan de fermeture au plus tard le 15 janvier 2015;

ATTENDU QUE ce plan a été présenté au comité de transition de la région Côte-Nord, et ce, le 15 janvier 2015 à Sept-Îles;

ATTENDU QUE le comité de transition recommandera positivement ce plan de fermeture au conseil d'administration de la CRÉ Côte-Nord le 29 janvier prochain;

ATTENDU L'importance de créer un organisme de concertation régionale notamment pour le maintien de certaines ententes essentielles à la vitalité de notre région;

ATTENDU QUE l'appui du conseil des maires de chacune des MRC de la Côte-Nord à savoir, la Haute-Côte-Nord, la Manicouagan, de Sept-Rivières, la Minganie, la Caniapiscau et du Golfe du St-Laurent, est important dans le cadre de cette orientation du Comité de transition.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières donne son appui au Comité de transition, afin de mettre en place un organisme régional de concertation lequel sera composé des préfets de la Côte-Nord;

QUE la mise en place dudit organisme par les MRC de la Côte-Nord et la signature des documents nécessaires à la concrétisation de ce projet soient autorisées;

QUE le préfet ou le directeur général et secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières soit autorisé à signer les documents afférents à la concrétisation du projet."

**2015-01-008**

**Autoriser MBégou Faye, inspecteur régional, à assister à la Formation "Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection"**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise MBégou Faye, inspecteur régional à assister au Formation "Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection" qui aura lieu le 4 février 2015 à Sept-Îles;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

**2015-01-009**

**Dépôt du rapport d'activités 2014 du Pacte rural de la MRC de Sept-Rivières**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et que la ministre des Affaires municipales et des Régions est chargée de son application;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a signé un Pacte rural 2014-2024 avec la ministre des Affaires municipales et des Régions en février 2014;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières s'est ainsi engagée à la mise en application de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a déposé auprès de la ministre le Plan de travail 2014;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit annuellement faire le suivi de ce plan, en réviser le contenu afin de transmettre un rapport d'activités ainsi qu'un plan de travail annuel au ministère des Affaires municipales et des Régions.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le dépôt du rapport d'activités 2014 et qui sera acheminé au ministère des Affaires municipales et des Régions."

2015-01-010

**Adoption de la liste des engagements financiers du Pacte rural 2007-2014**

ATTENDU QUE le ministre a identifié la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières comme partenaire pour la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019;

ATTENDU QUE ATTENDU QU'avant le 31 mars 2015, l'organisme doit déposer et adopter la liste des engagements financiers qu'il a consentis dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;

ATTENDU QUE ATTENDU QUE ce document fait partie des attentes du ministre afin de répondre aux conditions de l'entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte par résolution la liste des engagements financiers 2007-2014 suite à la saisie de données des fiches projets et compilée par le MAMROT;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2015-01-011

**Adoption du rapport annuel 2013-2014 concernant la délégation de gestion du Programme de développement régional et forestier**

ATTENDU L'entente intervenue avec la Conférence régionale des Élus de la Côte-Nord concernant la gestion du Programme de développement régional et forestier;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières doit produire un rapport annuel d'activités en conformité avec cette entente.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le rapport final du partenaire portant sur les activités relatives au programmes et aux éléments de l'entente de collaboration concernant la gestion du Programme de développement régional et forestier;

QUE le rapport soit acheminé à la Conférence régionale des Élus de la Côte-Nord."

2015-01-012

**Adoption du règlement 01-2015 règlement décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles monsieur Réjean Porlier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement no 01-2015; Règlement décrétant les taxes et les compensations pour le TNO Lac-Walker pour l'année 2015.

2015-01-013

**Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE les municipalités doivent transmettre leurs demandes au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique."

2015-01-014

**Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels en évaluation**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le directeur général soit autorisé à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à des services professionnels en évaluation foncière;

QUE le conseil de la MRC approuve le devis d'appel TNO-2015-01-27 pour les services professionnels en évaluation foncière pour le TNO du Lac Walker."

2015-01-015

**Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Carole Chevarie,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 27 janvier 2015 soit levée à 16 h 40."



Violaine Doyle  
Préfet



Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Violaine Doyle  
Préfet

# **ANNEXE A**

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 12 FÉVRIER 2015**

<b>1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS</b>	
Réf. : -Loyer pour le mois de février 2015 .....	6 987.03 \$
<b>2. GILLES FOURNIER</b>	
Réf. : -Déplacement pour session du 27 janvier 2015.....	96.32 \$
<b>3. CAROLE CHEVARIE</b>	
Réf. : -Déplacement pour session du 27 janvier 2015.....	80.84 \$
Réf. : -Déplacement du 22 janvier 2015.....	65.80 \$
<b>4. RÉJEAN PORLIER</b>	
Réf. : -Déplacement du 27 janvier 2015.....	15.04 \$
<b>5. ALAIN LAPIERRE</b>	
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour janvier 2015.....	45.04 \$
<b>6. RENÉE HAINCE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour janvier 2015.....	54.00 \$
<b>7. ÉTIENNE LAFORTUNE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour janvier 2015.....	6.00 \$
<b>8. RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2015.....	6 251.78 \$
<b>9. MINISTRE DU REVENU</b>	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2015.....	14 397.95 \$
Réf. : -Paiement sur production du sommaire 2014.....	17.27 \$
<b>10. CARRA</b>	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2015.....	366.86 \$
<b>11. AON HEWITT</b>	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour janvier 2015.....	5 830.92 \$
<b>12. PME+</b>	
Réf. : -Assurance-collective pour février 2015 (Industrielle Alliance).....	5 019.33 \$
<b>13. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de janvier 2015.....	3 177.42 \$
<b>14. COGECO</b>	
Réf. : -Frais pour mars 2015.....	52.88 \$
<b>15. TELUS</b>	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour mars 2015.....	32.25 \$
Réf. : -Frais interurbains janvier et service, février 2015.....	431.48 \$
<b>16. TELUS MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais cellulaires pour janvier 2015.....	285.48 \$
<b>17. VISA DESJARDINS</b>	
Réf. : -Rôtisserie St-Hubert; conseil du 27 janvier 2015.....	119.05 \$
Réf. : -IGA; achats divers pour le bureau.....	113.87 \$
Réf. : -Bureau en gros;batteries et enveloppes fenêtres.....	89.07 \$
Réf. : -IGA Extra; CSP, soirée reconnaissance du 22 janvier 2015.....	468.95 \$
<b>18. BANQUE NATIONALE</b>	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, janvier 2015.....	25.00 \$
<b>19. PIERROT L'ENTREPÔT</b>	
Réf. : -Location local, janvier et février 2015.....	551.88 \$

<b>20. PÉTROLES IRVING</b>	
Réf. : -Essence camion janvier 2015.....	119.31 \$
<b>21. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 février 2015.....	206.46 \$
<b>22. SERVICE DE CARTES DESJARDINS</b>	
Réf. : -Frais marchands pour janvier 2015.....	1 155.61 \$
<b>23. CLD DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES</b>	
Réf. : -Contribution des municipalités pour 2015.....	174 752.00 \$
<b>24. ORGANISMES MUNICIPAUX</b>	
Réf. : -Fonds régional 2014 (périodes 2 et 3), Ville de Sept-Îles.....	143 050.52 \$
Réf. : -Fonds régional 2014 (périodes 2 et 3), Ville de Port-Cartier.....	43 160.48 \$
Réf. : -Fonds régional 2014 (périodes 2 et 3), TNO Lac-Walker.....	25 958.52 \$
<b>25. AARQ</b>	
Réf. : -Cotisation annuelle des membres, P.Gagnon.....	465.65 \$
<b>26. TOURISME SEPT-ILES</b>	
Réf. : -Adhésion 2015.....	86.23 \$
<b>27. PUBLICATIONS CCH</b>	
Réf. : -Renouvellement, Règlement concernant les municipalités.....	497.70 \$
<b>28. ADGMRCQ</b>	
Réf. : -Adhésion Alain Lapierre pour 2015.....	546.13 \$
<b>29. JOURNAL LE NORD-CÔTIER</b>	
Réf. : -Annonce couleur, Pacte rural.....	1 042.89 \$
<b>30. CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER</b>	
Réf. : -Cotisation 2015.....	300.00 \$
Réf. : -Billet Alain Lapierre, souper de la mairesse 10 février 2015.....	60.00 \$
<b>31. PROMOTEK CANADA</b>	
Réf. : -Rapport décembre 2014.....	305.80 \$
<b>32. CENTRE INNUSHKUEU MANI-UTENAM</b>	
Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2014-19, premier versement.....	2 592.00 \$
<b>33. COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE R.PENTECÔTE</b>	
Réf. : -Pacte rural, PNR-3-2014-15, FINAL.....	1 311.00 \$
<b>34. VILLE DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Quotes-part municipalités, équipement supra-local 2015.....	36 528.00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>476 719.81 \$</b>

# **ANNEXE B**

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**TNO LAC-WALKER AU 12 FÉVRIER 2015**

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b>	
Réf. : -Dépenses partageables pour février 2015.....	13 981.25 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b>	
Réf. : -Éclairage public pour janvier 2015.....	635.33 \$
<b>3. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM</b>	
Réf. : -Collecte ordures et recyclages, janvier 2015.....	1 356.07 \$
<b>4. VILLE DE SEPT-ILES</b>	
Réf. : -Cour municipale commune, frais pour 2015.....	134.52 \$
<b>5. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -Traitement de matières recyclables pour janvier 2015.....	103.14 \$
<b>6. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES</b>	
Réf. : -Contrat déneigement 2014-2015, vers. #2.....	8 454.98 \$
Réf. : -Contrat déneigement 2014-2015, vers. #2 (1.7 KM).....	1 718.08 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>26 383.37 \$</b>